

## SPECIAL CONGRES SNEP FSU Bordeaux 2021

RAPPORTS  
D'ACTIVITE

LISTES

MATERIEL DE  
VOTE

DATES ET LIEUX  
DES CONGRES

SNEP-FSU Syndicat National de l'Éducation Physique - Fédération Syndicale Unitaire  
138, Rue de Pessac, 33000 Bordeaux - Tel: 05 57 81 62 46  
s3-bordeaux@snepfsu.net - www.snepfsubordeaux.net - Permanences vendredi matin  
Imprimerie du SNEP CPPAP: 0510 5 07358 - Directeur de publication: Nathalie Lacuey



## LE CONGRÈS, TEMPS FORT DÉMOCRATIQUE DE LA VIE DU SNEP FSU



Tous les 3 ans, le congrès c'est l'occasion donnée à chacune et chacun de faire le bilan de la période écoulée et surtout de contribuer à la définition des mandats et revendications du SNEP FSU pour affronter la période qui suit. Dans un contexte où les attaques sont fortes, dessiner l'avenir et valider collectivement ce qui nous portons dans les 3 ans qui suivront est primordial pour « réenchanter » le métier.

La participation de toutes et tous aux différentes phases du congrès, vote, présence aux congrès académiques et départementaux est un élément essentiel pour construire collectivement les propositions alternatives pour nos métiers, l'EPS, le sport scolaire et le Sport. Une participation importante des adhérent.es est également un message fort adressé au pouvoir politique, signe de vitalité de notre organisation et d'une profession rassemblée en capacité d'agir pour se faire entendre.

Ce bulletin spécial congrès a pour vocation de présenter les rapports d'activité et financier, les listes présentées pour l'orientation du syndicat pour vous permettre de vous exprimer par le vote.

Dès sa réception, nous vous engageons à voter au plus vite pour ne pas laisser passer cette occasion de donner votre avis (modalités de vote p 9) et à vous inscrire aux congrès pour porter votre regard et vos appréciations pour faire avancer et donner du corps à nos revendications.

Faire de ces moments, des temps forts de notre démocratie syndicale.

# SNEP FSU ACADÉMIE DE BORDEAUX

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017-2021

**Ce rapport d'activité est structuré selon 3 axes :**

- les questions générales
- les questions sur l'EPS, le sport et les conditions de travail
- le travail sur l'amélioration de l'outil syndical.

### Questions générales (contexte, services publics, école, retraites, ...)

Le dernier congrès s'est tenu les 2 et 3 février 2017 à LIBARRENX (64).

La période qui s'est écoulée a été empreinte d'une accélération des orientations politiques libérales orchestrées par Emmanuel MACRON. Réformer tout azimut sans laisser du temps au dialogue social, au débat démocratique, préférer des consultations citoyennes (sur la crise Gilets Jaunes, le climat notamment) dont les conclusions ne sont pas retenues ou galvaudées, est la méthode utilisée.

L'augmentation des richesses pour les 1% les plus riches, les entreprises du CAC 40, leurs actionnaires, des allègements fiscaux et de cotisations sociales pour les plus grosses entreprises sans contreparties ont participé à creuser les inégalités, à faire progresser la pauvreté et la précarité.

Malgré la crise des Gilets Jaunes, la forte mobilisation contre la réforme des retraites (70% d'opinion favorable contre la réforme), Macron et son gouvernement, même fragilisés, n'ont pas changé de cap. La loi de transformation de la Fonction Publique, votée le 6 août 2019, inscrite dans le projet CAP 22 (Comité action publique 2022), cristallise ces orientations. Baisse de la dépense publique, politique du résultat, de l'efficacité, sont autant d'éléments avancés, qui participent à déconstruire l'État social et les solidarités. La COVID 19 qui a plongé la France mais aussi l'Europe, le Monde dans une grande crise sanitaire et économique à partir de mars 2020 a révélé les effets néfastes et les grandes limites des politiques libérales. Les

manques de lits dans les hôpitaux, de personnels soignants, de masques, de tests, d'appareils respiratoires, sont le résultat d'années de suppressions de postes dans la fonction publique hospitalière, de délocalisation pour la production de biens indispensables et ont été les indicateurs pour les décisions de mise en confinement.

Le premier confinement au mois de mars 2020 a mis en exergue « des biens qui doivent être mis au-dessus des lois du marché » (déclaration d'E. Macron dans son intervention télévisée du 12 mars 2020), santé, recherche, école, aide à domicile, ... des « premiers de corvée » indispensables pour assurer des activités et des services vitaux (caissières, éboueurs, ...), des besoins de production locale, de consommation raisonnable, écologique, des inégalités territoriales et sociales d'accès aux soins, au numérique, à l'accompagnement scolaire, des conditions de vie génératrices de difficultés scolaires, sociales, ...

Si nous attendions "naïvement" qu'un vrai bilan soit effectué et apporte des réponses pour inverser la trajectoire, redonne des moyens conséquents aux services publics qui ont une nouvelle fois démontré en tant de crise leur incontournable rôle d'amortisseur social, nous constatons que le plan de relance de 100 milliards d'Euros, « le quoi qu'il en coûte » de notre gouvernement ignore les services publics !

Pas plus de lits, de soignants à l'hôpital que de postes d'enseignants supplémentaires dans l'éducation à la rentrée 2020, ni à celle de 2021. Les besoins révélés n'ont bénéficié d'aucun moyen pour compenser le manque d'école suite au confinement, répondre aux besoins de remplacement, favoriser les demi-groupes et le respect des règles sanitaires, ... Et ce ne sont pas les conclusions du Ségur de la santé, ni du Grenelle de l'éducation qui permettront de revaloriser ces secteurs, de les rendre attractifs par des conditions améliorées d'exercices et de rémunérations. La campagne de vaccination, les besoins urgents de recherche, de production du vaccin sont également révélateurs de ces

choix. La course aux profits, les aides sans contrepartie sont inefficaces (1000 postes supprimés en France chez Sanofi alors que l'entreprise affiche 9 milliards d'euros de bénéfice pendant la pandémie et profite d'aides publiques depuis plusieurs années, 130 millions d'euros de CICE par an).

La crise sanitaire, les confinements successifs, l'opportunité de la « stratégie du choc », de la politique des experts ont favorisé la captation des pouvoirs par notre président. Les consultations ne sont que mascarades, hors sol, la gouvernance occulte la démocratie ! Le gouvernement avance sur des lois liberticides, « loi sécurité globale », loi dite « séparatisme » (intitulée « loi confortant les principes Républicains ») remettant en scène une extrême droite et surfant déjà sur un deuxième tour présidentiel 2022 à l'image de celui de 2017.

Les réformes de l'enseignement, Parcoursup, baccalauréat, voie professionnelle renforcent le tri social et ne répondent en rien à la difficulté scolaire. L'EPS n'est pas épargnée et se trouve fragilisée avec la fin des référentiels nationaux CCF bac EPS. Enfin dans une période de crise sanitaire et en plein hiver où le besoin d'activité physique est criant chez les jeunes (enquêtes de santé révélant une sédentarité accrue, une perte de capacités cardio-vasculaires, des risques de diabète, d'obésité), Blanquer met l'EPS dehors et agit sans consultation.

Dans un contexte où le dialogue social n'a pas cessé d'être muselé, où la fin du paritarisme a été acté, le SNEP avec la FSU a participé au développement d'actions et de manifestations : réformes des retraites, du lycée, loi transformation de la Fonction Publique, Assurance chômage, loi sécurité globale, ...

Malgré les difficultés de la période COVID, notre volonté de maintenir le lien avec la profession, d'apporter de l'information, de mettre en perspective des alternatives a été constante. Pourtant si par les échanges, nous constatons une adhésion à nos analyses, nous notons des difficultés de mobilisations, notamment sur les journées « éduc ». Nous devons en faire l'analyse.

### Pour l'EPS, le sport scolaire, le sport et ses personnels

#### L'EMPLOI

Si la période 2013-2017 (mandat F. Hollande) a connu des créations de postes d'EPS sur l'académie (+26), pour autant le taux



d'encadrement n'a pu retrouver le niveau de la fin de mandat de N. Sarkozy à cause notamment de l'accroissement démographique en Aquitaine (2012 : 1 enseignant pour 161,3 élèves ; 2018 : 1 enseignant pour 167,4 élèves). Sur 4 rentrées, 2017 à 2020, 7025 élèves supplémentaires ont été accueillis dans le 2nd degré pour seulement 7 postes d'EPS en établissement, soit un professeur pour 1003 élèves. Dès la rentrée 2017, le SNEP FSU alertait sur la carence en professeur, il en manquait 5 devant élèves au 1er septembre. Si la situation du nombre de titulaires remplaçants s'était un peu améliorée entre 2012 et 2017, les TZR sont devenus la variable d'ajustement pour assurer un prof d'EPS devant chaque élève. On assiste à la remise en cause de la nécessité d'effectuer les remplacements par des titulaires, de garantir la continuité du service public d'éducation. Le potentiel de remplacement par des TZR à partir de la rentrée 2017 devient trop faible, 0% dans certains départements, 0,8% en moyenne. Dans le même temps, la précarité s'envole, avec le recours accru aux contractuels faisant du rectorat de Bordeaux, dès 2017, le « pilote » de la mise en œuvre de CAP 22. A partir de 2018, les dégradations s'accroissent, la politique de suppression d'emplois publics voulue par Macron et Blanquer se met en place. Suppression de 20% de postes au CAPEPS 2018 (de 800 à 630 recrutements au niveau national), fin du CAPEPS réservé (loi Sauvadet) et 50 admis seulement sur les 110 postes budgétés, calibrage insuffisant participent à aggraver la situation dans l'académie.

Des chiffres :

#### **Solde créations/suppressions en EPS sur l'académie :**

- 2017/18 : +6
- 2018/19 : -1
- 2019/2020 : -1
- 2020/2021 : -16
- Rentrée 2018 malgré 6 postes EPS en plus : Il manque un prof d'EPS dans 30 établissements. Les effectifs par classe progressent en flèche, 36 en lycée, 30-31 dans certains collèges. Le problème des affectations et du remplacement dans la ruralité s'amplifie.
- Bilan 2018/2019 : 4000 heures non dispensées en EPS sur toute l'académie, soit 2 collèges de 16 classes ou 1000 élèves sans EPS pendant un an et ceci malgré l'embauche de 115 non-titulaires sur l'année démontrant une politique de contractualisation inopérante.
- Rentrée 2019 : 10 établissements où il manque un prof d'EPS, essentiellement autour de Bordeaux, et au 6 octobre déjà 90 contractuels en poste ! Avec la loi de transformation de la fonction publique votée le 6 août 2019, actant la fin du paritarisme et la fin de la transmission de données de l'administration aux représentants du personnel, le suivi des contractuels, de leur nombre devient difficile.
- Rentrée 2020 : 214 heures non couvertes en EPS au 1er septembre, 24 heures toujours non dispensées au 16 septembre.
- Rentrée 2021 prévisions : 2488 élèves



supplémentaires, 104 suppressions d'emploi annoncées qui se transforment en -123 postes après le travail mené dans les CTSD, compensés 139 moyens enseignants en HSA.

Si les communiqués de presse, les audiences, l'interpellation des députés et sénateurs par la profession, les actions avec les STAPS ont pu alerter, dénoncer les besoins non couverts, la nécessité d'un plus fort calibrage, d'un plan d'urgence de recrutements à la hauteur de 1500 postes sur 5 ans au niveau national, notre rectorat applique et poursuit docilement la politique ministérielle :

- Suppressions des postes
- Contractualisation
- Augmentation des effectifs par classes (seuils : 28 en 6ème, 30 en 5ème 4ème 3ème, 35 en LGT)
- Imposition de 2 HSA avec des compléments de service abusifs en hausse, essentiellement sur la Gironde (+ 260%)

La réforme de la voie professionnelle avec l'abaissement de l'horaire EPS (-0,5h sur le cursus bac pro) , véritable attaque contre la discipline, participe à la politique de suppression de postes.

Le travail de terrain pour répertorier les « postes masqués » se poursuit. Le contact avec les collègues de chaque établissement s'intensifie, pour récupérer des données (collègues en postes, répartition des services, retraite, demande de stagiaire, ...), les accompagner et les outiller « Kit spécial DGH » pour agir en interne lors des CA (voeu, DGH alternative, alliances avec parents, ...), exiger des créations de postes à l'inverse des suppressions et des augmentations d'élèves par classe, lutter contre les HSA, les compléments de service abusifs, ... L'échange régulier d'informations, collègues/SNEP FSU en va et vient, doit rentrer dans les pratiques. Nos interventions en instance gagneront en expertise et poids. Notre mise à jour de la carte scolaire sera facilitée alors que nous disposons de moins en moins d'informations de l'administration. Nous travaillons sur le dossier Non-Titulaires et les rencontrons régulièrement, stage non-titulaire annuel avec Nathalie BOJKO, présence à la sortie du CAPEPS interne. Ce

lien avec la mise en place d'une référente SNEP FSU contractuelle devrait être facilité et permettre de diffuser les infos (bulletin spécial non-titulaires), de mieux les accompagner et répondre à leurs problématiques (respect des textes) , leurs conditions d'emploi et de travail. La CDisation est souvent compliquée, les périodes de rupture de contrat trop longues, la période COVID amplifiant les difficultés, ce qui n'est pas acceptable : il faut réellement augmenter la voie du concours et de la titularisation.

#### **LE SPORT SCOLAIRE**

Durant cette mandature, le sport scolaire s'est retrouvé plus d'une fois au cœur de l'actualité :

- Augmentation de 10% du contrat licence à la rentrée 2018 : carton rouge dans les AG UNSS départementales
- Manque de recrutement : personnels contractuels pas toujours avec forfait.
- Réforme lycée et captation des mercredis après-midi pour la mise en place des enseignements de spécialités.
- Suppression de la subvention rectorale pour « combler » le loyer de 11 000 euros.
- Baisse des heures de coordo de district à la rentrée 2019. Carton rouge en AG UNSS et CP SNEP FSU ont permis de récupérer 10 IMP sur les 12 IMP auparavant allouées, gagnées par le SNEP FSU et que la nouvelle rectrice tentait de supprimer.
- Élections au sein des instances départementales et régionales en 2019 (voir plus loin)
- Attaque du Sport Scolaire par le 2S2C au printemps 2020 : les représentants SNEP FSU et élus des AS rédigent un courrier commun contre ce dispositif et l'adressent aux DDUNSS, CRUNSS, IPR, DASEN et rectrice.

Le travail avec le CRUNSS et son directeur régional est toujours à suivre avec vigilance pour le maintien de 2 instances par an, pour la transparence notamment des finances, pour un travail concerté





concernant les critères (demandes SNEP d'en réduire leurs nombres, de les voter) de répartitions des subventions départementales, le plan académique de développement du sport scolaire.

Le SNEP FSU est écouté et respecté sur le terrain du sport scolaire, nous devons poursuivre en ce sens et être force de propositions.

Les difficultés financières des AS sont des problématiques récurrentes. La période COVID et le paiement du contrat ont permis de remettre en débat les différentes formules, contrat normal et contrat accompagné, l'achat de licences individuelles, le passage du paramètre de calcul du contrat licences de 18 à 16 pour les LP. Les collègues du 47 ont été précurseurs dans ces revendications.

Le travail du dossier s'est structuré et doit être poursuivi.

Camille JACQUES a accepté depuis la rentrée 2019 d'être référent SNEP FSU du dossier et bénéficie d'heures de décharges (2 en 2019, 1 en 2020).

Un stage académique a été organisé en octobre 2019, avec Mélanie Peltier (élue des AS nationale) pour préparer les élections des élus des AS : formation, rôles des élus des AS, engagement, lien avec les représentants SNEP-FSU et a réuni une quinzaine de collègues prêts à se lancer sur le mandat.

Un travail important sur le suivi des élections a pu avoir lieu même si on déplore selon les départements et avec la responsabilité des DASEN et chefs d'établissement, présidents des AS, un manque d'investissement dans l'organisation de ce processus démocratique. Le SNEP-FSU félicite les AS qui ont réussi à organiser les élections.

Dans les Landes, nous pouvons nous réjouir que 2 AS sur 3 ont voté. En revanche, en Gironde seulement 25 AS ont voté sur 160 soit seulement 16% des AS, ou encore dans le Lot et Garonne où près de 70% des AS n'ont pas voté.

La liste « sport scolaire, un droit pour toutes

et pour tous » soutenue par le SNEP-FSU remporte 12 sièges sur les 15 à pourvoir. En détail : 3 sur 3 en Gironde, 3 sur 3 en Dordogne, 2 sur 3 dans les Landes, 2 sur 3 dans le Lot et Garonne, 2 sur 3 dans les Pyrénées Atlantique.

La suite des élections pour le niveau régional a connu quelques « couacs ». Malgré notre intervention pour invalider la liste soutenue par le SE-UNSA, (liste incomplète, un suppléant non élu au niveau départemental, correction effectuée hors délai), le rectorat a maintenu la validité de cette liste.

Enfin la liste soutenue par le SNEP FSU a obtenu la majorité et a été élue au CRUNSS. 2 représentants, CIBERT Fabien (24) et Lionel GIRAUDON (33) sont élus nationaux.

Camille JACQUES, représentant SNEP FSU au CRUNSS est également représentant au niveau National. Siègent également au CR UNSS pour les représentants SNEP FSU: Sylvain BORDENAVE, Magalie GAILLOT et Nathalie LACUEY.

Pour maintenir la dynamique et les liens entre élus des AS et représentants SNEP FSU, siéger dans les instances, travailler en amont les dossiers, les propositions, préparer la déclat, rédiger un compte rendu, ..., un deuxième stage a eu lieu en novembre 2020 avec Mélanie PELTIER, 15 élus des AS et représentants SNEP FSU aux CD et CR UNSS. Nous devons rendre plus visible leur rôle et travail auprès de la profession avec notamment les compte-rendu des instances postés sur notre site académique à la page « sport scolaire », des articles réguliers dans notre bulletin académique ou sur des pages départementales.

## PÉDAGOGIE : CONTENUS DE L'EPS ET FORMATION DISCIPLINAIRE

Le SNEP FSU réaffirme qu'il est indispensable d'avoir des espaces de débats et de dialogue sur les questions de nos métiers.

Le SNEP FSU Académique a réalisé :

- 4 stages centrés sur des activités physiques, sportives et artistiques :

- Stage CO/Escalade les 31 mai et 1er juin 2018 à Bombannes

- Stage Handball les 3 et 4 Juin 2019 à Agen

- Stage Natation les 11 et 12 juin 2019 à Hagetmau

- Stage Danse et Arts du Cirque les 4 et 5 novembre 2019 à Artigues.

Ces 4 stages ont accueilli entre 40 et 70 collègues chacun. L'évaluation par les stagiaires fait apparaître un niveau de satisfaction très élevé.

- 2 stages en réponse aux problématiques des programmes :

- Stage sur les protocoles APPN le 15 décembre 2017 à Lormont

- Stage sur les référentiels CCF bac EPS le 10 décembre 2020 à Bordeaux

Lors de ces journées, nous avons proposé aux stagiaires de s'emparer des textes, des programmes, de les analyser au regard des problématiques du terrain, des besoins des élèves et de formation des enseignants pour en dégager une approche critique et avancer des contre-propositions.

- Le premier bulletin péda publié en juillet 2020 : rédigé dans un but de rendre compte des pratiques proposées aux élèves, de la volonté de maintenir le lien et une activité structurée pendant et au retour du confinement en tenant compte des contraintes sanitaires, d'espace, ... Des points de vigilance sont soulignés, références culturelles à préserver, accès aux installations sportives (menace 2S2C).

Les nouveaux programmes lycées avec la disparition des référentiels nationaux, la commande institutionnelle d'écriture pour chaque équipe d'établissement de référentiels locaux ont donné lieu à une communication et une mise en action des collègues (remontée tardive des protocoles, écriture hors barèmes, ...). Les remontées du terrain, suite à la mise en place de ces nouveaux référentiels attestent d'une infaisabilité, d'un bricolage et de justifications très insuffisantes auprès des élèves.

En pleine crise sanitaire, la légitimité de ces nouveaux textes passe mal. Aussi dans le contexte, à l'inverse de contrer la sédentarité des élèves et d'augmenter l'activité physique, les nouveaux référentiels organisent et participent à diminuer les temps de pratique.

La victoire de la mise en place à titre expérimental de la spécialité EPS à la rentrée 2021 nous amène à faire que cette spécialité soit développée à la hauteur des autres spécialités, sans concurrence avec des moyens dédiés et tout en maintenant l'enseignement optionnel EPS.

Le SNEP FSU doit développer et enrichir grâce à des groupes de travail réguliers la réflexion sur les contenus, leurs évaluations, l'ancrage de la discipline dans le cursus scolaire, sa revalorisation (Augmentation coefficient, augmentation du temps de pratique sur toute la scolarité, diminution des effectifs par classes, ...).

## LES INSTALLATIONS SPORTIVES ET LA QUALITÉ DE L'EPS

Le dossier sur les équipements sportifs reste un domaine dans lequel le SNEP FSU s'investit tout particulièrement car de la qualité des installations sportives (IS) dépend la qualité de l'enseignement de l'EPS. La première commission tripartite Nouvelle Aquitaine (NA) s'est enfin tenue à Angoulême le 29 mars 2019 après plus de 2 ans d'attente suite à la réforme territoriale.

Le SNEP FSU a été reconnu comme expert de ce dossier avec une demande d'avis consultatif sur les dossiers présentés.

Le remboursement des transports et des locations d'installations a été généralisé sur la Grande Région.

Un guide de programmation a été présenté, pour l'essentiel reprenant le guide de programmation de l'ancienne région Aquitaine. Le guide de programmation



concernant les équipements sportifs (piscines incluses) ne contiendrait que des préconisations et éventuellement pourrait devenir un cahier des charges.

On regrette cependant que le Conseil Régional N.A. ne souhaite plus être maître d'ouvrage pour la construction d'installations sportives contrairement aux pratiques de l'ancienne Région Aquitaine dans le cas d'une prise en compte par la commune ou la communauté de communes. Dans le cas contraire, le CR construit les IS selon les préconisations du guide.

Il a été acté que cette commission se réunira une fois par an.

Afin de coordonner notre travail en SNEP FSU Grande Région, de former des référents équipements sur tous les départements, un stage s'est déroulé les 2 et 3 décembre 2019 à Bordeaux animé par Pierre-Yves POTHIER. La 2e commission tripartite de la Région Nouvelle Aquitaine sur les installations sportives des lycées s'est réunie le 16 avril 2020. Un travail de va et vient sur le suivi des constructions passées, en cours ou à venir est mis en place. Des visites d'établissements s'organisent pour être au plus près des problématiques et des besoins.

Une 3ème commission tripartite a eu lieu le 29 janvier 2021 sur les SAE. Ce dossier,

soutenu par l'IPR présent (T. Du Verdier), devrait permettre la construction de murs d'escalade afin de favoriser le développement des activités physiques du champ 2, avec un investissement peu onéreux.

## INSTANCES PARITAIRES ACADÉMIQUES

Le dossier et le travail des commissaires paritaires (CP) ont été bousculés par :

- La mise en place du PPCR en 2017 : déroulé de carrière sur 2 grades avec passage à la HC pour tous, accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial. Nous avons accompagné les collègues déposant une contestation sur l'avis émis pour le rendez-vous de carrière

- La fin du paritarisme :

- En janvier 2020 la fin de la convocation des FPMA pour le mouvement

- En janvier 2021 la fin des CAPA pour les avancements. Cependant le travail mené grâce à notre vigilance en amont de la loi de transformation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique votée le 6 août 2019 a permis malgré tout quelques avancées, notamment :

- sur la hors classe et les retards de carrière,
- la classe exceptionnelle, l'échelon spécial et

leur accès aux plus proches de la retraite afin de garantir la fluidité des avancements et permettre au plus grand nombre d'atteindre ce grade, même si nous continuons à revendiquer une transformation de ces grades en échelons supplémentaires pour tous,

- sur l'optimisation du mouvement et l'obtention de mutations supplémentaires (jusqu'à fin 2019)

Les commissaires paritaires poursuivent le travail au plus près des collègues qui les sollicitent pour leur expertise, appréciant leur disponibilité. Des stages de mutations inter et intra sont organisés chaque année.

La fin du paritarisme et l'opacité opérée génèrent défiance vis à vis de l'administration.

Consultés en GT (Groupes de travail) sur les lignes de gestions pour les avancements et le mouvement, les CP SNEP avec la FSU continuent à être force de propositions et contraignent l'administration à une écriture la plus claire possible des textes qui encadrent les opérations de gestion des personnels.

Notre volonté d'œuvrer pour l'intérêt général se poursuit et nous ne désarmons pas sur celle de revenir sur la LTFP.



**Dossier santé :** Des militants du SNEP font partie des délégations FSU au sein des CHSCT sur 4 départements (sauf le 33) et au sein du CHSCT Académique

Ces instances, amenées à disparaître pour être fusionnées avec les Comités Techniques pour devenir Comité Social Académique (CSA), ont été très souvent consultées dans la période COVID et ont montré toute leur utilité.

L'accroissement du nombre des collègues ayant un problème de santé et/ou un accident de service va de pair avec : des conditions de travail qui se dégradent, une surcharge de tâches due à des réformes sans fondements, la perte du sens du métier, des classes surchargées, une mise en place d'un management délétère de la part de notre administration et de chefs d'établissement très et trop zélés.

Le SNEP FSU a initié un travail très minutieux pour aider les collègues en souffrance, fragilisés, en leur permettant d'accéder à leurs droits et dans le même temps en obligeant l'administration à se mettre en conformité avec la réglementation nationale. Notre expertise, acquise par l'étude approfondie des Décrets régissant congés maladies, accident et maladies

professionnelles et par l'analyse fine et comparative dans chaque département du détournement ou de la non application de la réglementation, a permis d'obtenir un Groupe de travail avec les services du rectorat (18 juin 2020) sur les Accidents de service et maladies professionnelles. Le rectorat a pris acte de tous les dérèglements au sein des départements et a mis en place un travail de formation et de mise à jour, sur ces questions, des sites DSDEN (janvier/février 2021). Ce dossier, porté par Henri SIVY et Evelyne SALLANNE, nécessite un suivi à la fois Rectoral (services juridiques) et Départemental.

Le Snep s'organise donc progressivement dans chaque département avec des référents réunis régulièrement pour des journées de formation (en 2019, en 2020), ceux-ci sont force de proposition, d'amélioration auprès des affaires médicales dans chaque département.

La mise à jour des textes sur notre site SNEP FSU est très régulière. Un travail sur les commissions de réforme a été également initié avec la volonté de changer les pratiques, notamment sur le 33 pour faire respecter les droits des personnels et des représentants des personnels. Une audience

à la DDCS 33 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) a eu lieu le 2 février 2021 et a permis une mise à plat de tous les dysfonctionnements : informations erronées sur les droits des collègues, non communication des coordonnées des représentants des personnels, absence du médecin expert, limitation du temps de parole à deux minutes par dossier ... Nous avons été entendus.

## REMONTÉES DES REVENDICATIONS VERS L'ADMINISTRATION

Nous avons travaillé, durant ces 4 ans, à rencontrer systématiquement les décideurs que sont le Recteur/Rectrice et les IA-IPR. Outre les commissions paritaires et les groupes de travail, nous avons demandé des audiences spécifiques :

- Le SNEP FSU a été reçu au rectorat es-qualité les 18/07/2017, 30/04/2018, 29/11/2019, 13/11/2020, 20/01/2021.

Les dossiers sur lesquels nous intervenons et revendiquons sont :

- L'emploi (insuffisance dans le calibrage, les



moyens enseignants en poste et en remplacement, ...)

- Le sport scolaire (respect forfait, CRUNSS, IMP de coordo, problématique de la libération des mercredis après-midi)
- La formation (aux premiers secours)
- STAPS et capacité d'accueil
- Installations (accès et problème piscine universitaire)
- Réformes (Nouveaux référentiels bac EPS, enseignement d'exploration et de complément puis enseignement de spécialité)
- Droits et respect des personnels

Si le rectorat nous reçoit, nous pouvons déplorer une préparation des dossiers inégale de leur part, un temps très contraint d'échanges, une absence du recteur ou de la rectrice (présente le 29/11/2019) et parfois même du secrétaire général (13/11/2020).

- Les rencontres avec le corps d'inspection restent plus irrégulières, nous avons obtenu dans la période 3 audiences les 29/06/2018, 21/02/2020 et 13/11/2020 (IPR présents à l'audience au rectorat). La réforme du lycée et du Bac EPS a donné lieu à des échanges « tendus ».

## UN TRAVAIL À AMÉLIORER

Des difficultés demeurent sur un travail syndical régulier :

- Avec l'enseignement supérieur, STAPS. Bien que notre 2ème CSA de l'année se tient dans leurs locaux, nous peinons à avoir un temps d'échanges suffisant avec les collègues, un ou deux rencontrés à chaque fois. Une section syndicale aurait toute sa place, les étudiants ont répondu présents pour la bataille des postes, ont échangé sur leurs conditions d'études. Le nouveau président, Léo GERVILLE, s'est montré attentif à nos demandes (salle CSA, organisation conférence histoire, retour sur un questionnement en lien avec l'enseignement de spécialité EPS) et ne semble pas hostile au SNEP FSU.
- Avec le secteur Sport. Son intégration à l'EN va obliger à ce travail, des CTA pouvant avoir des points de ce dossier à l'ordre du jour. Pour chacun de ces dossiers, si des collègues sont prêts à nous aider, ne pas hésiter à se manifester.

## DES POINTS D'APPUI

Selon un sondage IPSOP-FSU fin 2020, pour résoudre les problèmes du système éducatif, les personnels de l'éducation nationale font avant tout confiance à leurs syndicats. Tous les groupes interrogés se retrouvent sur un point : le peu de confiance envers leur ministre, pour ce qui est de répondre à leurs attentes. Seulement 7% des enseignants lui font confiance (46% pas du tout), les non-profs ne lui font pas confiance à 56% et 1 parent sur 2 ne lui fait pas confiance non plus (20% des parents n'ont pas du tout confiance). C'est d'autant plus notable qu'une grande partie de la com' ministérielle est orientée vers eux !

## Pour un syndicalisme de masse et de transformation sociale : le développement de l'outil SNEP FSU.

### FORMATION SYNDICALE

Pour mettre en pratique un syndicalisme de masse, la formation est incontournable. Un collègue (ou militant) formé (et informé) sur les enjeux, fera mieux respecter l'EPS dans son établissement (son secteur). La question de la formation est donc au cœur de nos pratiques syndicales.

Si certains stages sont organisés par les départements, stage « Agir dans l'établissement », stage « Équipements » le SNEP FSU Académique a toujours proposé de développer une politique de formation ambitieuse : stage « GPS » (19 Journées Stagiaires), Référents Équipements (11 JS), Sécurité Responsabilité (90 JS), Mutations inter et intra (280 JS), Sport Scolaire (élus des AS et représentants SNEP FSU : 34 JS), Commissaires paritaires (45 JS), Référents « respect du métier et des personnels » (19 JS), stages péda (journées de l'EPS : 240 JS). Nous avons aussi travaillé à accompagner les Non Titulaires : information sur leurs droits et devoirs, stage annuel depuis 3 ans (18 JS) Nous avons poursuivi le suivi des stagiaires avec un accueil lors des journées de rentrée (fin août), un stage de formation sur les mutations, la carrière. Nous les accompagnons tout au long de leur année de stage (mails, appels, informations, reclassement, ...).

### COMMUNICATION

Nous avons publié 6 bulletins par an durant le mandat. Des bulletins papiers ont été envoyés systématiquement jusqu'en juin 2019, le premier de l'année à toute la profession, puis les suivants aux syndiqués et Non à Jour.

Lors du CSA de fin d'année 2019, il a été décidé pour l'année 2019-2020 une nouvelle formule avec bulletin numérisé et envoi par mail à toute la profession. La nouvelle maquette du bulletin a permis de le rendre plus lisible, plus coloré et plus attrayant. Le 4 pages prévu, intégrant des articles courts avec lien pour version longue, a évolué vers une version 8 pages aux articles complets, la version numérique le permettant.

Nous ne nous interdisons pas pour autant quelques envois papiers, sur des temps et des thématiques ciblés. Les bulletins sont disponibles sur notre site internet. Ils restent le lien privilégié de l'équipe académique avec la profession. Chaque département peut réaliser l'envoi du bulletin académique avec des pages départementales.

Le site continue de se développer. Les mises à jour sont régulières. Il y a eu la création de nouvelles rubriques (santé, accident, conflit pro). C'est pour nous un outil indispensable en termes de réactivité. Nous y proposons des informations sur l'activité syndicale menée et des outils pour la mise en action

des collègues (lettres types aux députés, « Kit » DHG, fiches mutations, etc.).

Le travail est important et si des collègues souhaitent proposer leurs compétences, nous sommes preneurs.

Le secrétariat utilise aussi des envois mails (environ un par quinzaine) pour tenir informés les adhérents et toute la profession de l'activité du SNEP FSU Acad.

En décembre 2020, du 7 au 14, s'est tenue la première « semaine de l'EPS » organisée par le SNEP FSU. Belle vitrine pour la discipline, ses multiples dossiers (équipements, formation, programmes EPS, lien avec le mouvement sportif, ...), cette 1ère édition a été une très belle réussite et une expérience dynamisante pour l'activité militante.

### ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Les dernières élections professionnelles se sont déroulées en décembre 2018. Les votes se sont effectués pour la 3ème édition par voie électronique. La nette évolution sous cette formule de la participation au vote des professeurs d'EPS entre la 1ère année (58,4%) et la 2ème année (66,7%), s'est confirmée lors de cette 3ème année avec 68% de votants (1322 électeurs, 897 votants). Les votes pour le SNEP FSU ont également progressé pour atteindre 83,75% et conforter les 8 sièges en CAPA des profs d'EPS et CE sur 9. Pour la première fois sur l'académie, le vote pour le SNEP FSU passe la barre des 80% et se situe au-dessus du résultat du SNEP FSU au niveau national (83,1%). Le gros travail mené (vidéos, bulletin, appels, ...) par les militants pour faire connaître les raisons et enjeux de l'élection professionnelle, les fonctions des commissaires paritaires (CP), les différentes instances, le bilan du travail mené sur la mandature, l'aspect fédéral (FSU) a permis cette forte participation, les agrégés ont voté à 61%, les stagiaires à 57,6%.

Si au CTA, le vote FSU marque à nouveau une baisse (de 37,9% en 2014 à 35%) avec la perte d'un siège (de 5 à 4, le SGEN-CFDT faisant son entrée avec 1 siège), nous pouvons être satisfaits d'une forte participation du SNEP FSU à ce vote. Sur les 1514 électeurs SNEP (Prof, CE, agr, stag), 1013 votent pour le CTA soit 67%. Les voix pour le FSU s'élèvent à 848, portant le poids du vote SNEP FSU à 83,7%. Les élections professionnelles permettent de calculer la représentativité des organisations syndicales : leur poids, mais aussi de leur octroyer au regard de leur représentativité, des moyens de fonctionnement (heures de décharges). Chaque vote est donc indispensable pour le SNEP et la FSU.

Avec la loi de transformation de la fonction publique (août 2019), si le CP est toujours un élu, son travail avec la fin du paritarisme, des CAPA et FPMA est très limité. Le SNEP avec la FSU continue de maintenir des liens avec les services DPE, de revendiquer des GT préparatoires au publication des circulaires, de vérification de



barèmes, ..., des temps de décharges ou des ASA pour pouvoir accomplir leur rôle auprès de la profession.

## ADHÉSIONS : évolution de la syndicalisation

Le final des années du mandat se stabilise autour de 540 adhérent.es avec une forte syndicalisation en 2018 (559). La hausse amorcée depuis 2005 se poursuit donc de 26 à 35 % de syndiqué.e.s. Les collègues comprennent bien que l'adhésion est vitale pour le SNEP-FSU, et que le SNEP-FSU est indispensable pour faire avancer les revendications de l'EPS, du sport scolaire et d'une école émancipatrice. Nous continuons à travailler pour que

l'adhésion soit un incontournable dans chaque rencontre, appel, et pour que chaque adhérent.e la propose à ses collègues. Dans une période de défiance envers l'institution, de dialogue de sourd avec notre ministère, renforcer l'outil syndical, pour la défense du métier, des personnels, avancer des propositions, augmenter le rapport de force prend tout son sens. Nos analyses et expertises sont reconnues et les collègues en adhérent souhaitent témoigner leur partage de nos idées et valeurs.

Nous avons à travailler dès à présent au-delà de la syndicalisation à l'engagement militant sous toutes ses formes afin de multiplier les interlocuteurs sur tout le territoire, partager et enrichir le travail du bureau. Un appel à de nouveaux militants doit être fait

régulièrement.

**« Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu »**

**Bertolt BRECHT.**

**« Ne me parlez pas d'acquis sociaux mais de conquits sociaux, car le patronat ne désarme jamais »**

**Ambroise CROIZAT**

**« L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde. »**

**Nelson MANDELA**

**Pour le bureau académique du SNEP FSU**

**Nathalie Lacuey**

**Secrétaire**

## LISTE BUREAU ACADÉMIQUE 2021-2024 UNITÉ ET ACTION et SANS TENDANCE

	Sexe	Nom Prénom	Dépt
1	F	AURIAULT Sylvie	24
2	F	COTTRET Nathalie	24
3	F	RIVALLAND Karine	24
4	H	<b>CHEVALIER Laurent</b>	24
5	H	GUITTON Teddy	24
6	H	VERGÉ Denis	24
7	F	BOURREL Annie	33
8	F	DEBELLEIX Hélène	33
9	F	<b>EL ACHQAR Fouzia</b>	33
10	F	<b>FRAISSE Véronique</b>	33
11	F	<b>JOURDAN Liza</b>	33
12	F	LACUEY Nathalie	33
13	F	GAILLOT Magalie	33
14	F	<b>MAUHE Laëtitia</b>	33
15	H	<b>ALLAIN Fabrice</b>	33
16	H	<b>CARE Jérémy</b>	33
17	H	DE CARLO Alain	33
18	H	<b>GIRAUDON Lionel</b>	33
19	H	GRASSETIE Pascal	33
20	H	LACOUR Jean-Philippe	33
21	H	NIKONOFF Luc	33
22	H	PIERRAT Christian	33
23	F	<b>ANELLI Lisa</b>	40
24	F	DE CARLO Christel	40
25	F	<b>DUFAURE Sandra</b>	40
26	F	PICOLLO Emmanuelle	40
27	H	DE CARLO Rémi	40
28	H	LAVIELLE Julien	40
29	H	<b>ALFONSI Jérôme</b>	40
30	H	<b>APPAULE Kévin</b>	40
31	H	<b>JACQUES Camille</b>	47
32	H	MICHAUX Didier	47
33	H	SABY Jean-Luc	47
34	H	SERENA Vincent	47
35	H	WEIMAN Mathieu	47
36	F	DESTANG Christelle	64
37	F	GARRAIN Lysiane	64
38	F	<b>SALANNE Evelyne</b>	64
39	F	STENIER Ghislaine	64
40	H	<b>CATHALA Bruno</b>	64
41	H	CIBERT Fabien	64
42	H	<b>JAIME Luc</b>	64
43	H	<b>LEMAITRE Medhi</b>	64
44	H	<b>RETIF Laurent</b>	64
45	H	SIVY Henri	64



### Commentaire liste académique et travail des bureaux :

Voici la liste « unité et Action et sans tendances » présenté par le SNEP FSU Bordeaux pour 2021-2024.

La liste du dernier mandat comportait 41 noms, 23 hommes (56%) et 18 femmes (44%).

La liste actuelle comporte 45 noms, 26 hommes (58%) et 19 femmes (42%).

11 militant.es ne se représentent pas (Florence AUROUS, Odile BLEIN, Cécile CALMES, Camille CHACQUENEAU, Pierre MERRET, Guy VAYSSE, Jean-Noël CAPDEVILLE, Brigitte SUBRENAT, Michel DELATRONCHETTE, Franck DUBOURDIEU, Marie-Claude EYHERAMENDY), nous tenons à les remercier pour leur investissement dans le développement du SNEP académique et savons qu'ils poursuivront à militer localement. Nous avons 16 « nouveaux » (7 femmes, 9 hommes) qui intègrent la liste et le travail académique (en bleu sur la liste), nous leur souhaitons la bienvenue ! La majorité de ces collègues ont intégré le bureau académique en cours de mandat et sont responsables de dossier. 2 « anciens » renouvellent leur candidature mais sur un nouveau département (en rouge sur la liste).

Dans un contexte où la prise de responsabilité dans les organisations est difficile, nous nous félicitons d'avoir 35,5 % de renouvellement. Nous sommes attentifs à l'équilibre Femmes/Hommes (42% femmes, 58% hommes sur la liste) et nous devons poursuivre le travail pour encourager l'engagement des femmes afin de se rapprocher au plus près d'une représentativité du corps (45% femmes, 55% hommes). L'avenir de notre syndicalisme repose sur des pratiques syndicales qui permettent une large expression, l'ouverture sur les propositions et le travail de chacun.e, nous y sommes sensibles et poursuivrons le travail entamé.



# RAPPORT FINANCIER ACADÉMIQUE 2016-2020

Les exercices 2017-2018-2019 sont déficitaires, seul celui de 2020 est excédentaire.

La syndicalisation est toujours du même ordre de grandeur (540 collègues) avec un pic en 2018 (année d'élections professionnelles).

La cotisation syndicale permet « le financement » des différentes activités et structures du SNEP-FSU. Elle se divise donc en 3 parts : une part départementale d'environ 21,75€, une part académique de 22€ et le reste en part nationale.

Avec les dons, la part académique de 22€ est la seule source de recette de l'académie.

- 1° poste de dépenses : l'activité des militants : déplacements, repas...

Même si 2017 a eu un pic (année de congrès), les années 2018-2019 restent stables.

2019 : moins de frais d'activité mais plus de dons, cela correspond aux différents colloques et stages.

L'activité globale demeure de qualité avec aussi des stages académiques : pédagogiques mais aussi responsabilité, Equipements, CORPO ....

2020 les dépenses ont nettement régressé : COVID + diminution des CAPA. De fait, le temps de travail collectif des commissaires paritaires a été réduit. L'utilisation des visios pour assurer la préparation et le suivi des mutations, promotions, recours... contribue également à cette baisse.

L'activité syndicale est toujours intense mais passe par d'autres voies. Beaucoup de mail, visio-conférence.....

- 2° poste de dépenses : fonctionnement (locaux, fournitures, tel...) stable en 2017-2018-2019. Une augmentation en 2020 liée à l'amélioration du parc informatique (ordi, camera...).

Dans cette période de mise à mal d'une société équitable, solidaire et écologique, le lien avec les collègues et la profession doit se maintenir et trouver de nouvelles formes.

L'activité syndicale est seule garante « d'avancées collectives » : l'adhésion reste le premier soutien au SNEP-FSU

Libellé	2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Solde au 01/09	<b>5652,03</b>		<b>3705,02</b>		<b>4704,2</b>		<b>3837,16</b>	
COTISATIONS REVERSEES A L'ACADEMIE	0	0	0	0	0	0	0	0
COTISATIONS REVERSEES AU NATIONAL	0	0	0	0	0	0	0	0
COTISATIONS REVERSEES AU DEPARTEMENT	0	41844,39	0	43224,99	88,17	48963,38	0	53363,9
COTISATIONS RECUES DU DEPARTEMENT	12021,29	0	12232	0	11858	0	11858	0
COTISATIONS RECUES DE L'ACADEMIE	0	0	0	0	0	0	0	0
COTISATIONS RECUES D'UNE AUTRE ACADEMIE	0	0	0	0	0	0	0	0
COTISATIONS RECUES D'UN AUTRE DEPARTEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0
FOURNITURES ENTRETIEN PETITS EQUIPEMENTS	0	0	0	59,9	0	71,08	0	0
MATERIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUE	0	508	0	0	0	50	0	1036,99
FOURNITURES DE BUREAU	172	127,51	0	221,53	0	42	0	0
LOCATION D'INSTALLATION et LOCATION IMMOBILIERE	0	1500	0	1500	0	1625	0	1500
LOCATION MATERIEL	0	0	0	0	0	0	0	0
ENTRETIEN FRAIS LOCAL	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTRAT MAINTENANCE	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSURANCE	0	0	0	0	0	0	0	0
DOCUMENTATION	0	0	0	0	0	0	0	0
HONORAIRES DIVERS	0	0	0	0	0	0	0	0
BULLETIN	0	687,87	0	0	0	0	0	0
DONS - CADEAUX	0	1072	0	800	0	3560,8	0	0
ACTION - MATERIEL SYNDICALISATION	0	1167,92	0	0	0	388	0	169
FRAIS D'HEBERGEMENT	0	803,5	0	0	0	427,2	0	629
FRAIS DE DEPLACEMENTS	1125,61	7632,03	580	7398,41	67,2	5744,2	105,18	4967,08
FRAIS RECEPTION - REPAS - CONVIVIAUTE	385	2248,47	0	1024,94	0	548,7	0	600,48
TELEPHONE INTERNET	0	30,3	0	132,8	0	120,52	0	416,79
AFFRANCHISSEMENT BULLETIN	0	0	0	0	0	0	0	0
AFFRANCHISSEMENT - TIMBRES	0	109,76	0	588,86	0	91,29	0	69,86
FRAIS BANCAIRES	0	132,26	0	230,13	0	167,28	0	168,8
COTISATIONS AUTRES	0	0	0	0	0	0	0	0
VENTE BROCHURES - LIVRES	0	0	0	0	0	0	0	0
VENTE MATERIEL DE SYNDICALISATION	0	0	0	0	0	0	0	0
DONS SOLIDARITE	400	0	143,75	0	21,83	0	1051,34	0
SUBVENTIONS	0	0	0	0	0	0	0	0
COTISATIONS RECUES DES ADHERENTS	41946,26	133,16	44009,86	784,87	49234,64	337,43	53459,83	95,93
	61702,19	57997,17	60670,63	55966,43	65974,04	62136,88	70311,51	63017,83
Solde au 31/08	<b>3705,02</b>		<b>4704,2</b>		<b>3837,16</b>		<b>7293,68</b>	



# VOTEZ

Participez à votre A.G. ou Congrès

Le congrès national du SNEP se tiendra statutairement en 2021 du 29 novembre au 3 décembre. La période d'élections syndicales qui s'ouvre verra le renouvellement de l'ensemble des responsables du SNEP-FSU tant au niveau départemental, territorial, académique que national. C'est donc un moment fort de la vie du syndicat. Par l'expression de son vote, chaque syndiqué(e) assume sa responsabilité dans le fonctionnement démocratique du syndicat. Ces élections doivent être l'occasion d'un renforcement de notre force militante, d'un approfondissement de notre réflexion sur les revendications de notre profession.



29 novembre au 3 décembre

**Vote dès la réception du bulletin aux dates du congrès académique des 23 et 24 juin 2021**

**Date de dépouillement prévu le 24 juin 2021**

**Pour assurer la prise en compte de chaque vote, pensez à poster le bulletin au plus tard le 19 juin 2021.**

## Élections syndicales

### Trois scrutins groupés :

- Le scrutin départemental dont l'élection du bureau départemental (S2).
- Le scrutin académique ou territorial dont l'élection du bureau académique (S3).
- Le scrutin national :
  - rapports d'activité et financier nationaux,
  - élection du bureau national, élu au scrutin de liste proportionnel.

### Qui vote ?

Tous les collègues syndiqués au titre de l'année scolaire 2020/2021 au jour de l'A.G. chargée du dépouillement et convoquée par le (la) secrétaire départemental(e) ou territorial(e) du SNEP-FSU.

### Quand voter ?

- Dès maintenant, en envoyant votre vote à l'adresse indiquée dans le bulletin académique, territorial ou départemental que vous avez reçu et dans lequel figure le matériel de vote.
- En participant au congrès départemental et/ou académique (ou à l'assemblée générale départementale) là où il est convoqué.
- En remettant votre vote à un collègue participant à la commission de dépouillement des votes.

### Comment voter ?

Chaque collègue syndiqué(e) doit recevoir le matériel de vote par l'intermédiaire de son (sa) secrétaire départemental(e), académique, territorial(e) ou du (de la) secrétaire national(e) (isolés, outre-mer et étranger) :

- Bulletin de vote complet (scrutins nationaux, académiques, départementaux).
- Enveloppe vierge.
- Enveloppe mandat.

### Période de vote :

Déterminée dans chaque département et/ou académie en fonction de la date de l'A.G. de dépouillement.

↓  
Enveloppe jaune



↓  
Enveloppe mandat

BULLETIN N°984 | SNEP-FSU | 27

# Le CONGRES ACADEMIQUE du SNEP FSU Bordeaux se tiendra les 23, 24 & 25 juin 2021

**au centre Oeuvre du Berceau, 600 impasse de l'Oeuvre  
40990 SAINT VINCENT DE PAUL**